Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260216-20260212-DE

PIRÉ CHANCÉ

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 février 2026

En exercice	Présents	Votants
24	18	21

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 17/02/2026

Et
Publication ou notification du : 17/02/2026

L'an deux mille vingt-six le seize février à vingt heures trente minute, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire.

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL	Mme Renée FOUGERES	M. Gille THIEBOT
M. Allain TESSIER	M. Alain HERVAGAULT	Mr Julien CORBIN
Mme Christelle GAUTIER	Mme Christine AGIER	
Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Martine JOUANNET	
M. Michel RIOU	Mme Clotilde BELIN	
Mme Alexandra JOUADÉ	Mme Marie-Jeanne LESAGE	
M. Ludovic CROYAL	Mme Anne MALLET	
M. Jean-Baptiste LEBOUC	M. Michel LAISNÉ	

Absents : Mme Magali GADBY, M. Anthony CALVAR, Mr Sylvain GARNIER

Procurations : Mme Florence DE BLIGNIERE à Mme Marie-Jeanne LESAGE, Mr Jean-Benoît DUFOUR à Mme Renée FOUGERES, Mr Yohann VAULÉON à Mme Alexandra JOUADÉ

Secrétaire de séance : Mme Alexandra JOUADÉ

Date de convocation : 12 février 2026

****

2026-02-12 – VOIRIE // Projet de sécurisation de traversées de rues - demande de financement au titre de la répartition du produit des amendes de police

Le fonds de répartition des amendes de police, institué par les articles L. 2334-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), constitue une dotation annuelle notifiée par l'État aux départements. Ces derniers sont chargés de répartir les crédits entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants, conformément aux modalités fixées par leur assemblée délibérante. Les sommes allouées doivent être exclusivement affectées à des opérations concourant à l'amélioration de la sécurité routière, telles que définies par les articles R. 2334-10 et suivants du CGCT.

Dans ce cadre, la commune de Piré-Chancé souhaite solliciter une subvention pour financer l'acquisition de **trois figurines réfléchissantes**, destinées à sécuriser les traversées de rues fréquentées par les piétons, notamment aux abords des zones scolaires ou des axes à fort trafic. Le coût total de cette opération s'élève à **5 695,20 € TTC**, et répond aux exigences de sécurité routière énoncées par le département dans son règlement de répartition.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la visibilité des passages piétons et de réduction des risques d'accidents, conformément aux priorités départementales en matière de prévention des risques routiers. Le projet ciblé, correspond aux critères d'éligibilité fixés par le conseil départemental, notamment pour les opérations de signalisation horizontale ou verticale visant à renforcer la sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes).

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260216-20260212-DE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses Articles L. 2334-24, R. 2334-10, R. 2334-11, R. 2334-12
VU le Code de la route articles R. 412-37 et suivants
Vu le Décret n° 2011-1475 du 9 novembre 2011

Considérant le contexte territorial : La commune de Piré-Chancé, est confrontée à des enjeux de sécurité routière, notamment aux abords des écoles et traversée par la RD777, axe de circulation dense. L'acquisition de figurines réfléchissantes s'inscrit dans une politique locale de prévention des accidents, en complément des aménagements existants (marquages au sol, plateaux ralentisseurs)

Considérant l'intérêt général : L'opération vise à protéger les usagers vulnérables (enfants, personnes âgées) et à renforcer la visibilité des traversées piétonnes, conformément aux objectifs de la politique nationale de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le projet d'acquisition de trois figurines réfléchissantes pour un montant total de 5 695,20 € TTC, destiné à sécuriser les traversées piétonnes sur le territoire communal.**
- **DE SOLLICITER une subvention auprès du conseil départemental D'Ille et Vilaine au titre de la répartition des amendes de police – dotation 2026 pour financer cette opération, dans la limite des plafonds et critères fixés par le règlement départemental.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet, y compris la demande de subvention et les pièces justificatives requises.**
- **DE PREVOIR l'inscription des crédits nécessaires au budget communal 2026**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, M. Dominique DENIEUL

Mairie de PIRÉ-CHANCÉ (Ille-et-Vilaine)